

LA MAISON DES DROITS DE L'ENFANT de 1999 à 2020 , c'était quoi ?

Droit de réponse suite à la parution dans la Nouvelle République du 17 décembre 2020 d'un article concernant le dernier conseil municipal

ACTIVITÉS

Association Loi 1901 reconnue d'intérêt général, la Maison des Droits de l'Enfant (MDE) disposait de plusieurs agréments officiels :

- association éducative complémentaire de l'enseignement public
- agréée Jeunesse et Education populaire
- centre d'information sur la Solidarité internationale

Depuis 21 ans, la MDE a développé de multiples activités :

- contribution à la connaissance de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) ainsi qu'à sa mise en application
- actions pédagogiques auprès d'enfants de l'école maternelle au lycée
- accompagnement à la scolarité
- développement et promotion des jeux de société coopératifs (140 jeux disponibles)
- sensibilisation aux dangers d'Internet et maîtrise de l'outil
- participation aux animations dans les quartiers : Vaugirard, Saint Jean-Saint Jacques, Beaulieu,...
- salons et manifestations organisés par la ville en rapport avec les droits de l'enfant (Multirhythmes, Journée internationale des droits de l'enfant, Salons du livre, Forum des associations,...)
- sensibilisation à la médiation par les pairs et à l'éducation à la non-violence
- permanences juridiques mensuelles gratuites (en partenariat avec le Barreau de Châteauroux)
- rendez-vous/conseils aux familles (près de 900 enfants concernés)
- travail en collaboration avec la justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ordre des avocats, Tribunal de Grande Instance)
- action spécifique sur la Justice des mineurs : reconstitutions de séances de tribunal (près de 3500 élèves concernés)
- centre de documentation, avec prêt d'ouvrages et d'outils pédagogiques (900 références)
- organisation d'actions culturelles : animations de jeux coopératifs, concours photos, ventes aux enchères, spectacles, venue de personnalités dont Pierre JOXE, Jean LE GAL, Christian RENOUX,... , en rapport avec les objectifs de la MDE - échanges internationaux
- partenaire du programme Educadroit mis en place par le Défenseur des Droits
- appartenance et collaboration avec diverses associations : Amnesty international, Ligue des Droits de l'Homme, Espéranto Indre, DEI-Défense des Enfants International France, Coordination française pour l'éducation à la non violence et à la paix, réseau CENTRAIDER, réseau RITIMO

FINANCEMENTS

Faute de ressources directes en raison même de son statut d'association Loi 1901 et de ses activités à objectif socio-éducatif, la MDE a fait logiquement appel au soutien des instances publiques territoriales : Région, Département, Communes.

Cependant, face aux diminutions des aides et subventions, il nous a fallu développer des stratégies complémentaires pour équilibrer notre budget :

- réponses aux appels à projets, prix nationaux ou régionaux, sollicitations aux fondations
- ventes de fleurs et de chocolats (pourcentage des ventes reversé à la MDE)
- organisations de lotos,
- ...

La part, dans notre budget, de ces ressources complémentaires est passée de 30 à plus de 50 % en quelques années, le temps d'organisation et de mise en place de ces actions nuisant à celui que nous aurions pu consacrer aux objectifs de protection et développement des enfants et de l'accompagnement de leurs familles.

Nous avons depuis plusieurs années, cherché à tirer la sonnette d'alarme. En vain. Il nous a toujours été répondu, que la situation, la restriction des budgets, ne permettaient pas de nous accorder une aide supplémentaire. Que nous étions d'ailleurs aidés, donc sous-entendu, nous n'avons pas à nous plaindre.

En parallèle, il nous a toujours été dit *"C'est bien ce que vous faites, continuez !"*. Oui, mais avec quels moyens ? Sachant qu'une association Loi 1901 ne peut avoir d'activité lucrative. Jongler avec les cases des réponses aux dossiers de demandes de subventions, vivre en permanence avec le souci de se voir attribuer ou non les sommes requises à la continuité de notre fonctionnement, épée de Damoclès du 1er janvier au 31 décembre. Le nerf de la guerre reste l'argent !

Nous avons maintenu notre esprit innovant, en permanence, en dépit de ces incertitudes quotidiennes quant à ces aléas de rentrées financières indispensables. Malgré ces réponses négatives, nous n'avons cessé de poursuivre nos activités pour ne pas faire pâtir le public de cette asphyxie progressive.

Réduction des modes de fonctionnement au plus stricte minimum, application (normale) d'une comptabilité responsable dont les résultats ont été sans discontinuer validés par un commissaire aux comptes.

Part des bénévoles qui ne sont pas, par définition, des salariés (mais lorsque l'on valorise leur temps d'activité, ils représentent près de 4000 heures de travail par an).

Au vu des restrictions et diminution des aides et subventions, nous ne sommes pas restés les deux pieds dans un même sabot. Nous avons recherché de nouvelles opportunités, défendu des projets respectant nos objectifs premiers et adaptés aux récentes évolutions économiques et sociales.

Contrairement à ce qui a été avancé par Monsieur Averous, maire de Châteauroux, lors du dernier conseil municipal, nous avons rencontré les différentes instances, responsables locaux, départementaux et régionaux pour leur faire remarquer la fragilité de notre situation, et plus globalement celle du milieu associatif.

Lors de nos trois dernières assemblées générales, ces restrictions et les difficultés qu'elles

entraînaient ont été spécifiées aux personnes présentes dont des représentantes de la municipalité. Ces dernières nous ont à chaque fois précisé qu'il n'était pas possible de revoir la subvention qui nous était attribuée à la hausse, en raison ... de ces fameuses restrictions budgétaires !

Nous parlons, certes d'une subvention, mais d'une subvention de ... 300 € par an (à déduire charges d'entretien d'un local servant à entreposer des livres collectés à l'intention de populations défavorisées - 120 000 ouvrages redistribués gratuitement). Sur un budget global de 42 000 € !

CONSEQUENCES

Que dire alors du positionnement municipal qui décide malgré tout une baisse de 5 % des subventions allouées aux associations ?

Comment accepter que le tissu associatif soit détricoté au détriment de ce qu'il est convenu d'appeler la cohésion sociale et remettre ainsi en question, par ce manque de reconnaissance, le travail quotidien de milliers de bénévoles ?

Cesser notre activité est pour nous une forme de rupture de contrat social. Nous ne sommes plus en mesure de respecter nos engagements premiers d'écoute, d'aide et d'accompagnement. Nous ne pouvons plus exercer ce soutien pédagogique, cette sensibilisation aux dangers de l'évolution des technologies modernes de communication. Celles-ci sont certes extrêmement utiles, mais leur maîtrise l'est plus encore.

Par ailleurs, la complexification du fonctionnement associatif ajoutée à l'évolution de notre mode de vie, complique le recrutement de nouvelles bonnes volontés susceptibles de renforcer et de renouveler nos équipes de bénévoles.

Et pourtant, les motivations sont toujours présentes et les besoins grandissants. Le passage sur mode informatique de nombre de procédures, ce que l'on nomme dématérialisation, le manque de personnel dans les administrations, services sociaux, etc... ne permet plus de passer du temps à expliquer, faire comprendre, multipliant les laisser pour compte sur les bords du chemin des procédures. L'accroissement de la précarité engendre une montée des comportements agressifs en réponse à l'incompréhension. Les fossés se creusent.

Les associations, le méticuleux travail des bénévoles, leur proximité, leur écoute, ne résolvent pas toutes ces difficultés mais les atténuent, créent des liens, créent du lien.

Cette fameuse cohésion sociale dont toutes les instances revendiquent la paternité, ne peut subsister si le tissu social patiemment "tricoté" par les associations est défait par ces mêmes instances.

Les associations ne passent pas à la guillotine, ne sont pas directement empêchées d'exercer leurs activités. Non, surtout pas, mais elles sont progressivement et insidieusement asphyxiées. Mort par voie d'étouffement.

Il n'est pas certain que les écrans, applications informatiques et autres outils dématérialisés, remplissent les offices que le contact humain permet, à travers ces associations et le dévouement de leurs animateurs et de leurs bénévoles.

Vraiment un grand merci à toutes celles et ceux qui nous ont apporté leur contribution et

partagé nos actions. Face aux difficultés et oppositions, ils nous ont permis de respecter durant 21 ans les objectifs fixés : apporter une aide, un soutien aux enfants et à leurs familles, afin qu'ils puissent mieux faire face à l'adversité. Modeste pierre à l'édifice afin que, selon les termes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant soit respecté.

Préambule de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (ONU - 1989) :

"Considérant que, conformément aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, ... "

*pour les membres de la Maison des Droits de l'Enfant,
les co-présidents*

Quelques propos, non-exhaustifs, sur les activités de la Maison des Droits de l'Enfant

L'aide aux devoirs a été l'une des composantes des nombreuses activités de la Maison des Droits de l'Enfant. Cet accompagnement à la scolarité a été pratiqué par des bénévoles, pour beaucoup retraités professionnels de l'Education, habitués des techniques éducatives associées à la maîtrise de la prise de parole et de l'écoute, sachant pratiquer l'approche de la diversité, de l'ouverture culturelle. Ouverture orientée dans le sens de l'intérêt supérieur de l'enfant tel que le définit la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Ces activités ont été reconnues, localement comme au niveau national. En témoignent les prix et agréments reçus, les nombreuses demandes d'intervention sur place voire même hors frontières départementales.

Le programme "Violence et responsabilité des mineurs" a conduit à plus de 130 reconstitutions de séances de tribunal pour mineurs auprès de collèges et lycées du département. Etablissements d'enseignement général mais aussi établissements spécialisés (ex. SESSAD), participation d'Institut Médico-Educatif (IME), classes de décrochement scolaire, établissements d'enseignement professionnel. Près de 3500 élèves ont participé à ces reconstitutions dont le thème le plus demandé a été le cyberharcèlement (trois autres thèmes étaient proposés :

dégradation de biens, recel et racisme).

Nous avons eu ainsi l'occasion de vérifier que la participation directe et authentique de ces jeunes était la garantie d'un ancrage durable des notions de responsabilité, d'engagement et d'ouverture d'esprit. Notions d'autant plus importantes dans un monde où l'individualisme est devenu la norme.

La pratique des jeux coopératifs nous a donné les moyens de convaincre les enfants du bien fondé de l'esprit d'équipe, de la solidarité, de l'esprit d'initiative, de leur force et de leur richesse.

Autant de synonymes de réussite voire de bonheur.

Lors de la création de la Maison des Droits de l'Enfant, un des premiers objectifs a été d'apporter une aide aux familles et en particulier aux enfants rencontrant des difficultés liées à la séparation de leur parent. Durant 20 ans, l'équipe de la MDE, aidée par des avocats volontaires et bénévoles attachés au Barreau de Châteauroux, s'est efforcée d'accorder une écoute et d'apporter une aide à des personnes complètement déstabilisées par les situations auxquelles elles étaient confrontées. Elle a permis d'établir des liens de confiance, de conseiller les parents démunis face à une technicité juridique et sociale complexe, afin de les guider vers l'intérêt supérieur de l'enfant. De leur redonner confiance.

Assistance de proximité, simple, directe, confidentielle et gratuite, permettant aux enfants et à leurs parents des prises de décision qui étaient ou pouvaient sembler de prime abord, extrêmement difficiles.

L'équipe cesse ses activités, avec regrets, en espérant que de bonnes volontés se manifesteront et prendront le relais.

Les archives de l'association seront prochainement déposées aux Archives départementales.

Pierre FERRET, co-fondateur de la Maison des Droits de l'Enfant, représentant pour les départements de l'Indre et du Cher de la Défenseur des enfants de 2001 à 2011

